

Améliorer le processus de sélection
des juges de la Cour européenne des droits de l'homme
à travers un dialogue multi-institutionnel

SÉMINAIRE MARQUANT LES 15 ANS D'ACTIVITÉ DU PANEL CONSULTATIF



27 novembre 2025,
Palais de l'Europe, salle 11,
Strasbourg

Point de vue d'un ancien Président du Panel consultatif :

« [Les juges de la Cour européenne des droits de l'homme] devraient posséder des qualités telles que l'indépendance et l'impartialité, l'intégrité, un sens élevé des responsabilités, le courage, la dignité, la diligence, l'honnêteté, la discrétion et le respect d'autrui. Ce dont la [Cour européenne des droits de l'homme a besoin], c'est de moins de minimalistes ou de maximalistes des droits de l'homme et de plus de juges qui respectent les processus démocratiques, la liberté, la justice et, bien sûr, les droits de l'homme. Ils devraient donc posséder l'équilibre, l'endurance et le bon sens nécessaires pour concilier en permanence les intérêts publics et privés divergents qui sont en jeu »¹.

Luzius Wildhaber, premier Président de la Cour européenne des droits de l'homme (1998-2007) et premier Président du Panel consultatif (2011-2013).

CONTEXTE

Créé par le Comité des Ministres en 2010, le Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme (« le Panel » ou « le Panel consultatif ») conseille les Etats contractants sur la question de savoir si les trois personnes qu'ils ont l'intention de proposer comme candidats remplissent toutes les conditions minimales d'éligibilité, professionnelle et morale, énoncées à l'article 21(1) de la Convention européenne des droits de l'homme (« la Convention »). Dans ce contexte, dans son avis final sur les candidats, le Panel peut, le cas échéant, attirer l'attention sur certains aspects des informations fournies par le gouvernement sur la procédure de sélection nationale, notamment en ce qui concerne le respect des exigences d'équité et de transparence. Une fois la liste des candidats reçue par l'APCE, le Panel transmet également à l'APCE l'avis écrit final sur les candidats qu'il a donné au gouvernement concerné.

Ainsi, le Panel ne fonctionne pas de manière isolée. Il constitue un élément de la procédure à plusieurs étapes aboutissant à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme (« la Cour ») et un maillon d'une chaîne institutionnelle plus large. Notamment, le Panel n'a pas de pouvoir de décision ; comme son nom l'indique, son rôle est purement consultatif.

Les autorités nationales et l'APCE restent les principaux acteurs du processus de sélection. Dans ce contexte, le séminaire se concentrera sur l'état actuel de la procédure d'élection des juges du Conseil de l'Europe, avec une attention particulière portée aux quinze années d'activité du Panel consultatif.

¹ Human Rights Law Journal (2014), vol. 34, nos. 7-12, p. 267 (traduction française non officielle).

OBJECTIFS

Le séminaire vise à faire le point sur l'ensemble de la procédure d'élection des juges à la Cour, de son début à sa fin, en examinant comment elle a évolué et comment elle peut continuer à offrir les niveaux requis de transparence, d'équité et de cohérence. Le séminaire se veut un forum de dialogue entre les principaux acteurs institutionnels impliqués dans le processus, depuis les organes de sélection nationaux jusqu'à l'APCE.

Dans ce contexte, une attention particulière sera naturellement accordée au rôle et à l'impact du Panel, y compris la mesure dans laquelle il est possible d'affirmer qu'il a contribué, au cours des quinze dernières années, à renforcer l'intégrité et la qualité du processus de sélection. Ce sera l'occasion d'examiner la manière dont la contribution du Panel s'est développée au fil du temps, les défis auxquels il est actuellement confronté et les orientations possibles pour ses travaux futurs.

La discussion couvrira, à travers trois sessions thématiques différentes, l'ensemble du processus de nomination judiciaire et visera à identifier les bonnes pratiques, les préoccupations communes et les domaines potentiels d'amélioration.

STRUCTURE / APERÇU DU PROGRAMME

Le séminaire débutera par des remarques introductives et un discours d'ouverture, suivis de trois ateliers thématiques, chacun se concentrant sur un aspect clé du processus d'élection des juges. Chaque atelier comprendra un orateur principal et deux à trois répondants.

- **Session thématique I - Procédures de sélection nationale**

Cette session explorera les procédures de sélection des candidats au niveau national, la qualité de l'engagement entre les gouvernements et le Panel consultatif et la manière dont cela se recoupe avec l'évaluation des procédures de sélection nationales par l'APCE. Elle servira de plateforme pour identifier les défis communs et les meilleures pratiques dans la première étape du processus de sélection des juges dans le cadre de la CEDH.

- **Session thématique II - Interprétation et application de l'article 21(1) de la CEDH : les critères en pratique**

En se concentrant sur les critères minimaux d'éligibilité de l'article 21(1) de la Convention - à savoir «*jouer de la plus haute considération morale*», «*réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires*» et «*être jurisconsultes possédant une compétence notoire*» - cette session examinera comment ces concepts, formulés de manière générale, ont été interprétés et appliqués dans la pratique, en relation avec des circonstances et des parcours professionnels concrets, à la fois par le Panel et par d'autres parties prenantes.

- **Session thématique III - Perspectives d'avenir : Amélioration de la procédure d'élection et évolution du rôle du Panel consultatif**

La dernière session examinera les divers éléments qui contribuent à garantir, à différents stades, un processus de nomination des juges qui inspire confiance en la Cour. Elle offrira la possibilité d'échanger des points de vue sur les qualités qu'il est possible d'attendre d'un juge à la Cour et sur la manière dont les différents acteurs peuvent contribuer à garantir la présence au sein de la Cour de juges présentant effectivement ces qualités. Elle offrira également un espace pour une discussion prospective sur la manière dont le rôle du Panel consultatif pourrait évoluer afin de renforcer l'intégrité et la cohérence de l'ensemble de la procédure.

PARTICIPANTS

Le séminaire réunira un large éventail de parties prenantes ayant une expérience directe ou un intérêt pour l'élection des juges à la Cour. Parmi les participants figureront des membres des représentations permanentes auprès du Conseil de l'Europe, des représentants de l'APCE ainsi que des juges et des fonctionnaires de la Cour. Des membres des systèmes judiciaires nationaux et des conseils de la magistrature seront également invités, ainsi que des universitaires, des juristes et des représentants de la société civile spécialisés dans les droits de l'homme et les nominations judiciaires. Les membres actuels et anciens du Panel consultatif devraient contribuer activement aux discussions.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Horaire	Session	Orateurs
09:00 – 09:15	Inscription et café de bienvenue	
09:15 – 09:55	Session d'ouverture	Luis López Guerra – Président du Panel consultatif; professeur émérite, université Carlos III de Madrid; ancien Président de section au sein de la Cour européenne des droits de l'homme Daniela Cujbă – Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente de la République de Moldova auprès du Conseil de l'Europe; Présidente des Délégués des Ministres Krista Oinonen - Présidente du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) ; agent du gouvernement devant la Cour européenne des droits de l'homme, directeur de l'Unité pour les tribunaux et conventions relatifs aux droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères. Petra Bayr – Présidente de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; Députée au Conseil national d'Autriche Mattias Guyomar – Président de la Cour européenne des droits de l'homme
09:55 – 10:15	Discours liminaire	Jonathan Mance – Ancien juge et Vice-Président de la Cour suprême du Royaume-Uni
10:15 – 11:30	Session thématique I Procédures de sélection nationales : Défis et bonnes pratiques	<i>Modérateur:</i> Paul Lemmens - Membre du Panel consultatif ; ancien juge au Conseil d'État belge; professeur émérite à l'université catholique de Leuven et ancien Président de section de la Cour européenne des droits de l'homme <i>Orateur principal:</i> Madeleine Mathieu – Présidente du Réseau européen des conseils de justice; avocate générale honoraire à la Cour de cassation; membre du Conseil supérieur de la magistrature de France

Horaire	Session	Orateurs
		<i>Répondants:</i> Andrew Drzemczewski – Ancien Chef du Secrétariat de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; Professeur invité, Faculté de droit, Université Middlesex de Londres Irena Pelikanova - Membre du Panel consultatif, ancienne juge au Tribunal de la Cour de Justice de l'Union européenne; Professeur émérite de droit à l'Université Charles de Prague et ancienne avocate Serhii Kalchenko - Deuxième Vice-Président de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; député au Parlement ukrainien (Verkhovna Rada)

11:30 –
11:45 Pause café

		<i>Modérateur:</i> Jörg Polakiewicz – Directeur du Conseil juridique et du Droit international public (DLAPIL), Conseil de l'Europe <i>Orateur principal:</i> Paul Mahoney – Ancien Président du Panel consultatif; ancien juge et greffier de la Cour européenne des droits de l'homme <i>Répondants:</i> Laurence Burgorgue-Larsen – Professeur des universités, École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Kanstantsin Dzehtsiarou – Professeur de droit des droits de l'homme et Vice-Doyen de l'École de droit et de justice sociale, Université de Liverpool
11:45 – 13:00	Session thématique II Interprétation et application de l'article 21(1) de la CEDH : Critères en pratique	

13:00 –
14:30 Pause déjeuner

Horaire	Session	Orateurs
14:30 – 16:00	Session thématique III Perspectives d'avenir : Amélioration de la procédure d'élection et évolution du rôle du Panel consultatif	<i>Modérateur:</i> Despina Chatzivassiliou – Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe <i>Orateur principal :</i> Christoph Grabenwarter – Ancien Président du Panel consultatif; Président de la Cour constitutionnelle d'Autriche; Professeur agrégé de droit public, droit commercial et droit international à l'Université d'économie et de commerce de Vienne <i>Répondants:</i> Petra Bayr – Présidente de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; Députée au Conseil national d'Autriche Allan Rosas – Président du Comité prévu par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne; ancien juge à la Cour de justice de l'Union européenne; Professeur invité au Collège d'Europe, à l'École internationale de droit de l'Université catholique, Lisbonne et à l'Université de Bologne Ivana Jelić – Vice-Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme

Conclusions

16:00 – 16:30	Session de clôture Kieran Bradley – Ancien Directeur au service juridique du Parlement européen; ancien juge au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne ; Juge aux Tribunaux administratifs du Groupe de la Banque interaméricaine de Développement, du Fonds monétaire international et du Mécanisme européen de stabilité
---------------	---

Allocution de clôture

Mirjana Lazarova Trajkovska - Vice-Présidente du Panel consultatif; Juge à la Cour suprême de Macédoine du Nord; Ancienne Présidente de section au sein de la Cour européenne des droits de l'homme

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.